

LES DÉPENSES DE SANTÉ EN 2021

ASSURANCES DE PERSONNES

Synthèse

La consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) accélère fortement en 2021 (+7,9 %) et représente 226,7 Md€. Tous les grands postes renouent avec la croissance ou accélèrent. Le financement de la CSBM par les régimes publics recule (-1,0 pp, à 80,2 %), celui des organismes complémentaires (OC) progresse (+0,6 pp, à 12,9 %) tout comme celui restant à la charge des ménages (+0,4 pp, à 7,0 %). Au sein des OC, le financement supporté par les entreprises d'assurance (EA) recule légèrement (-0,4 pp, à 33,5 %).

Pour les postes de dépenses analysés¹, les prestations versées par les EA progressent significativement (+14,6 %). La hausse est particulièrement significative au niveau des aides auditives (+181,7 %), pour les soins des dentistes (+23,1 %) et plus particulièrement pour les prothèses (+33,0 %), et pour les auxiliaires médicaux (+18,3 %). Pour les postes concernés par la réforme du 100 % santé, le financement supporté par les EA augmente : +11 pp en audiologie (45 % des dépenses des bénéficiaires), +4 pp en dentaire (51 %) et +0,8 pp en optique (67 %). Le coût de la réforme est évalué à 357 M€ en 2021 pour les EA, résultat d'un surcoût en dentaire (+395 M€) et en audiologie (+73 M€) partiellement contrebalancé par une économie en optique (-111 M€).

Les Comptes nationaux de la santé

Après une année 2020 atypique en raison de la crise sanitaire, la CSBM accélère fortement (+7,9 % après +1,6 % en 2020) et enregistre sa plus forte croissance depuis trente ans. Tous les grands postes de la CSBM renouent avec la croissance ou accélèrent. La croissance est très dynamique pour la consommation de soins de ville (+11,2 %) du fait d'un rebond mécanique après les pertes d'activités en 2020 liées aux confinements. La consommation des biens médicaux est, elle aussi, dynamique (+10,5 %) sous l'effet du développement des secteurs concernés par le 100 % santé. Enfin, la consommation des soins hospitaliers progresse à un rythme plus modéré (+6,2 %), tout comme celle des médicaments (+4,4 %).

Le financement supporté par les régimes publics recule (-1,0 pp à 80,2 %) en raison des mesures exceptionnelles prises en charge intégralement par l'Assurance maladie pour faire face à la crise sanitaire plus limitées qu'en 2020. Celui supporté par les OC progresse (+0,6 pp à 12,9 %), les prestations versées ayant été particulièrement dynamiques avec un supplément de 3,5 milliards d'euros versés sur un an (+13,5 %). Cette hausse concerne tous les postes sauf les médicaments (-4,0 %). Elle est portée par les soins de ville (+19,2 %), avec notamment la forte progression des soins des dentistes (+31,9 %) et des auxiliaires médicaux (+16,0 %), et par les biens médicaux (+22,4 %) en raison de l'optique (+16,2 %) et des prothèses auditives (+152,2 %). Le financement supporté par les EA progresse et retrouve son niveau de 2019 (4,3 % du financement global de la CSBM ; +0,2 pp sur un an) tandis que ceux des mutuelles (6,0 %, +0,2 pp) et des institutions de prévoyance (2,5 % +0,3 pp) augmentent également mais restent inférieurs à ceux enregistrés en 2019. Le reste à charge des ménages progresse, de 6,6 % en 2020 à 7,0 % en 2021, mais se situe à un niveau inférieur à celui d'avant crise (7,2 % en 2019).

Les prestations santé versées par les entreprises d'assurance (Code des assurances)

Après leur baisse en 2020 en raison des moindres consommations pendant les périodes de confinement, les prestations versées par les EA pour les postes de dépenses analysés¹ sont dynamiques (+14,6 %, à 8,1 milliards d'euros). Le nombre de bénéficiaires ayant fait l'objet d'un règlement dans l'année progresse également, bien qu'à un rythme plus modéré (+6,2 %, à 72,2 millions).

Les prestations versées accélèrent quel que soit le poste de dépenses. La hausse est particulièrement significative au niveau des aides auditives (+181,7 %), pour les soins des dentistes (+23,1 %) et plus particulièrement pour les prothèses (+33,0 %), et pour les auxiliaires médicaux (+18,3 %) et l'optique (+14,6 %). Elle est plus contenue pour les autres postes de dépenses : +10,0 % pour les honoraires des médecins spécialistes, +4,0 % pour ceux des généralistes et +4,8 % pour les soins hospitaliers.

L'année 2021 confirme également le rôle de principal financeur des EA pour les postes de dépenses concernés par la réforme du 100 % santé : 45 % des dépenses engagées pour les frais des aides auditives (+11 pp comparé à 2020) soit 976 € en moyenne remboursé par bénéficiaire, 67 % pour l'optique (+0,8 pp) soit 307 € par bénéficiaire et 51 % (+4 pp) pour les prothèses dentaires soit 238 € par bénéficiaire. Le reste à charge des ménages diminue pour les aides auditives (-151 € en moyenne par bénéficiaire) et pour les soins des dentistes (-2 €) et reste stable pour l'optique. Pour les autres postes de dépenses, la prise en charge par les EA reste quasi stable : 28 % pour les médecins généralistes (stable, 25 €), 34 % pour les médecins spécialistes (+1 pp, 43 €) et 42 % pour les auxiliaires médicaux (stable, 72 €).

¹ Frais hospitaliers, honoraires des médecins (généralistes et spécialistes) et des auxiliaires médicaux, frais de soins dentaires, frais d'optique et d'aides auditives.

Chiffres clés

Les Comptes nationaux de la santé

• Consommation de soins et de biens médicaux en 2021

	En niveau (en Md€)	Part (en %)	En évolution par rapport à 2020 (en %)
Ensemble de la CSBM	226,7	100 %	+7,9 %
Soins hospitaliers	109,4	48,3 %	+6,2 %
Soins de ville	61,3	27,0 %	+11,2 %
dont soins des médecins (yc sages-femmes)	24,9	11,0 %	+6,3 %
dont soins des auxiliaires médicaux	17,3	7,6 %	+10,1 %
dont soins des dentistes	13,9	6,1 %	+22,5 %
dont laboratoires d'analyses	4,9	2,2 %	+9,5 %
dont cures thermales	0,2	0,1 %	+72,3 %
Médicaments en ambulatoire	31,1	13,7 %	+4,4 %
Biens médicaux	19,3	8,5 %	+10,5 %
dont optique	7,2	3,2 %	+15,8 %
dont prothèses auditives	2,0	0,9 %	+60,0 %
dont orthèses, prothèses externes, VHP, matériels, aliments et pansements	10,1	4,5 %	+0,9 %
Transports sanitaires	5,6	2,5 %	+17,7 %

Source : Drees, Les dépenses de santé en 2021 – Résultats des Comptes de la santé (édition 2022).

• Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

	En niveau en 2021			En évolution par rapport à 2020 (en point de %)		
	Régimes publics	Organismes complémentaires	Reste à charge des ménages	Régimes publics	Organismes complémentaires	Reste à charge des ménages
Ensemble de la CSBM (en Md€)	181,8	29,1	15,8	-	-	-
Ensemble de la CSBM	80,2 %	12,9 %	7,0 %	-1,0 pp	+0,6 pp	+0,4 pp
Soins hospitaliers	93,9 %	4,3 %	1,8 %	-0,5 pp	-0,2 pp	+0,6 pp
Soins de ville	68,1 %	21,8 %	10,1 %	-2,0 pp	+1,5 pp	+0,5 pp
dont soins des médecins (yc sages-femmes)	74,0 %	16,0 %	10,0 %	-0,6 pp	+0,1 pp	+0,5 pp
dont soins des auxiliaires médicaux	81,2 %	11,0 %	7,8 %	-1,6 pp	+0,6 pp	+0,9 pp
dont soins des dentistes	40,4 %	44,7 %	14,9 %	-1,7 pp	+3,2 pp	-1,4 pp
dont laboratoires d'analyses	70,5 %	24,0 %	5,5 %	-2,3 pp	-0,1 pp	+2,4 pp
dont cures thermales	75,0 %	25,0 %	-	+3,6 pp	-3,6 pp	-
Médicaments en ambulatoire	75,4 %	11,3 %	13,3 %	+0,1 pp	-1,0 pp	+0,9 pp
Biens médicaux	44,6 %	38,1 %	17,3 %	-0,9 pp	+3,8 pp	-2,9 pp
dont optique	4,8 %	71,2 %	24,1 %	+0,6 pp	+0,3 pp	-0,8 pp
dont prothèses auditives	22,2 %	37,1 %	40,7 %	+2,6 pp	+13,6 pp	-16,2 pp
dont orthèses, prothèses externes, VHP, matériels, aliments et pansements	77,3 %	14,9 %	7,8 %	+3,1 pp	+1,7 pp	-4,8 pp
Transports sanitaires	93,9 %	3,0 %	3,0 %	-0,2 pp	-0,3 pp	+0,5 pp

Source : Drees, Les dépenses de santé en 2021 – Résultats des Comptes de la santé (édition 2022).

Les prestations santé versées par les entreprises d'assurance (Code des assurances)

- Nombre de bénéficiaires ayant fait l'objet d'un règlement dans l'année

(milliers)	2020	2021	Variation 2021/2020	Variation 2021/2019
Ensemble²	68 022	72 212	+6,2 %	+5,5 %
Au titre des soins hospitaliers	5 304	5 399	+1,8 %	-3,6 %
Au titre des honoraires des médecins généralistes	22 964	23 901	+4,1 %	+8,1 %
Au titre des honoraires des médecins spécialistes	17 631	18 783	+6,5 %	-0,3 %
Au titre des honoraires des auxiliaires médicaux	8 230	9 317	+13,2 %	+27,2 %
Au titre des frais de soins des dentistes	8 486	8 748	+3,1 %	+1,3 %
Au titre des frais d'optique	5 295	5 859	+10,6 %	+0,9 %
Au titre des frais des aides auditives	112	205	+83,0 %	+49,5 %

Source : France Assureurs

- Prestations versées

(millions d'euros)	2020	2021	Variation 2021/2020	Variation 2021/2019
Ensemble (78 % des prestations globales)	7 102	8 140	+14,6 %	+12,7 %
Au titre des soins hospitaliers ³	1 890	1 980	+4,8 %	+0,0 %
Au titre des honoraires des médecins généralistes	585	608	+4,0 %	-4,5 %
Au titre des honoraires des médecins spécialistes	729	802	+10,0 %	+1,9 %
Au titre des honoraires des auxiliaires médicaux	566	669	+18,3 %	+22,7 %
Au titre des frais de soins des dentistes	1 690	2 080	+23,1 %	+41,5 %
Au titre des frais d'optique	1 571	1 800	+14,6 %	+3,4 %
Au titre des frais des aides auditives	71	200	+181,7 %	+211,9 %

Source : France Assureurs

- Dépense moyenne par bénéficiaire en 2021

	Dépense totale engagée			Prise en charge par les entreprises d'assurance			Reste à charge des ménages		
	En euros	Ecart / 2020	Ecart / 2019	En euros	Ecart / 2020	Ecart / 2019	En euros	Ecart / 2020	Ecart / 2019
Au titre des soins hospitaliers ³	n.d.	n.d.	n.d.	367 €	+11 €	+13 €	n.d.	n.d.	n.d.
Au titre des honoraires des médecins généralistes	88 €	-1 €	-11 €	25 €	-	-3 €	4 €	-1 €	-1 €
Au titre des honoraires des médecins spécialistes	127 €	+4 €	+3 €	43 €	+2 €	+1 €	14 €	-	+2 €
Au titre des honoraires des auxiliaires médicaux	170 €	+4 €	-12 €	72 €	+3 €	-3 €	5 €	-2 €	-2 €
Au titre des frais de soins des dentistes	470 €	+43 €	+50 €	238 €	+39 €	+68 €	110 €	-2 €	-25 €
Au titre des frais d'optique	455 €	+10 €	-9 €	307 €	+11 €	+8 €	146 €	-0,4 €	-4 €
Au titre des frais des aides auditives	2 177 €	+315 €	+558 €	976 €	+342 €	+508 €	789 €	-151 €	-141 €

Source : France Assureurs

² Ce nombre de bénéficiaires peut être majoré étant donné qu'il correspond à la somme des bénéficiaires par poste de dépenses.

³ Y compris les prestations versées au titre des frais d'hébergement à l'hôpital ou en cure (suppléments chambres particulières, télévision, frais de longs séjours, ...) exclues du périmètre des Comptes nationaux de la santé.



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.